

# **Johnson & Johnson publie une déclaration sur le verdict rendu le 27 février en Floride**

**27 février 2020**

**New Brunswick, New Jersey** – Le verdict d’aujourd’hui est en contradiction avec les dizaines d’années de preuves démontrant que la Société a agi de façon responsable et qu’elle était guidée par des données scientifiques solides, et nous déposerons un appel. Les consommateurs peuvent être assurés que plus de 40 ans d’évaluations scientifiques indépendantes confirment que la poudre pour bébés Johnson est sécuritaire, qu’elle ne contient pas d’amiante et qu’elle ne cause pas le cancer.

###